Comment analyser les grèves actuelles ?

Posté le : 18 octobre 2022 09:14 | Posté par : Blog du cercle des économistes e-toile
Catégorie: Actualité chaude, Concepts fondamentaux, Attitudes, Histoire économique récente, Economie et politique

La possibilité pour des salariés de faire grève, c'est-à-dire de cesser le travail sans licenciement, pour faire pression sur la direction d'une entreprise, en contrepartie de l'absence de rémunération, est une soupape indispensable notamment pour les grands rassemblements de salariés de la révolution industrielle. Ce « droit de », donc cette liberté, a été acquis finalement assez vite et il est devenu constitutionnel à juste titre. Revenir sur cette liberté exigerait une révision de la constitution tout à fait inutile.

Comme toutes les libertés, elle s'exerce dans le cadre des lois qui l'organisent. Ces lois ne sont pas arbitraires. Une liberté ne peut pas bloquer d'autres libertés. Elle ne permet pas de créer des dommages collatéraux excessifs. Il n'y a pas de liberté sans limites. On retrouve pratiquement toujours les mêmes dans la majorité des pays démocratiques. Sauf en France, on va le voir et essayer de comprendre pourquoi.

Premier principe : la grève ne peut concerner que les revendications propres aux salariés d'une entreprise.

Corollaire 1 : une grève ne peut pas concerner des revendications extérieures à l'entreprise.

Corollaire 2 : nul salarié d'une entreprise ne peut compromettre l'image de son entreprise dans des grèves et des manifestations qui ne la concerne pas.

Corollaire 3 : les grèves de solidarité sont interdites.

Corollaire 4 : l'appel à des grèves générales est interdit.

Second principe : une grève ne peut pas avoir un coût supérieur à l'avantage réclamé. En un mot, on ne peut pas ruiner une boîte ou la nation par des grèves ou trop longues, ou trop fréquentes ou ayant trop de conséquences négatives pour les tiers. Certaines techniques de grèves qui limitent à l'extrême le coût pour les grévistes tout en ruinant radicalement l'entreprise ne sont pas tolérables. Un exemple : recourir massivement aux arrêts maladie et abuser du droit de retrait pour bloquer la production tout en étant indemnisé par l'entreprise. Au passage, les médecins complices et les juges complices doivent voir leur responsabilité recherchée.

Troisième principe : les services publics ne peuvent pas être interrompus par des grèves, quel qu'en soit le motif. De même les services dépendant principalement d'argent public ne peuvent faire grève que dans des conditions précises et restreintes. Il y a bien longtemps qu'on a compris qu'on ne peut pas mettre des gens pour garder un pont et les laisser rançonner ceux qui veulent le traverser.

Quatrième principe : les fonctionnaires, dont l'emploi est garanti, dans aucune partie de la fonction publique ou des services associés, n'ont le droit de grève. On ne peut pas bloquer l'État.

Cinquième principe : les exactions syndicales contre les biens et les personnes doivent être empêchées et sanctionnées, avec un pouvoir de décision laissé aux préfets et non aux juges pour stopper immédiatement les actions illicites. Les juges ne seront appelés que pour contrôler éventuellement l'action des préfets.

Sixième principe : aucune occupation d'usine, vols de matériel, blocages des entrées n'est acceptable, ni même aucune menace de le faire.

Septième principe : seuls des adultes peuvent faire grève. Des syndicats de mineurs scolaires sont totalement exclus.

Huitième principe : l'indemnisation des jours de grève est illicite, car sinon, il n'y a plus de symétrie dans les dommages.

Les lois correspondantes n'ont pas empêché l'exercice du droit de grève au Royaume-Uni, en Allemagne ou aux États-Unis. Elles ont permis de les pacifier et de concentrer la négociation sur des points précis et, un minimum, raisonnables. Elles prévalent depuis des lustres dans les pays les plus démocratiques du monde.

Mais pas en France.

Si un piquet de grève de 25 personnes bloquait l'accès d'un dépôt de carburant aux États-Unis, ce serait l'emprisonnement immédiat avec licenciement et indemnité colossale pour chacun d'entre eux et l'inculpation avant dissolution du syndicat qui jouerait ce jeu-là.

Appeler à une grève générale est un acte de sédition politique qui découle d'une doctrine politique antidémocratique qui veut qu'en dehors du vote et donc d'une volonté exprimée, des voies de fait puissent être commises contre la nation et la démocratie. Ces appels devraient être sanctionnés durement par une Cour de sûreté de l'État.

Le paradoxe juridique français est que tous les principes rappelés figurent peu ou prou dans les textes qui traitent du droit de grève. Mais que depuis 1968, on fait comme s'ils ne s'appliquaient pas, au moins un temps. Comme si la bonne grève devait légitimement violer la loi et d'autres libertés constitutionnelles, mais seulement pour un moment. Ce politiquement correct juridiquement parfaitement incorrect est à la base de la construction médiatique de la couverture des grèves. Des micros-trottoirs sont mobilisés d'une part pour faire valoir qu'une grève qui gêne le grand public le gêne effectivement, satisfaisant la concession que le pouvoir de nuisance s'exerce bien, mais aussitôt dix interviews d'otages expliquent que « c'est dur mais il faut bien qu'ils se défendent ». Cela s'appelle « construire l'information » dans le sens d'une déformation des textes de lois. Mais en contrepartie de cette construction propitiatoire, on veut croire que cela ne va pas durer. Si cela dure alors on construit l'indignation. Cette comédie est en place dans les médias depuis près de 50 ans maintenant.

Dans un monde économique où la concurrente libre et totale a été organisée en Europe, les PME françaises accablées de charges que les autres pays n'imposent pas à leurs producteurs, ont du mal à ne pas couler ou à ne pas partir. Déclencher des grèves signifie la disparition de l'entreprise. Les grèves qui restent concernent les sociétés en faillite que l'on dépouille impunément de ces dernières ressources. Donc il n'y a pas de grèves dans la quasi-totalité du secteur industriel et commercial privé, malmené et en difficulté en France. Les grèves concernent essentiellement des grandes entreprises liées à l'état. Contrôleurs aériens, EDF, SNCF, RATP, Air France, Musées, hôpitaux, ports, écoles etc. Hier c'était dans le charbon et l'acier, les banques et les assurances nationalisées.

Le démantèlement des grands réseaux dans le cadre de l'Union européenne en fausses entreprises indépendantes, avec privatisation d'EDF ou de la SNCF, laisse croire que les grèves rentrent dans le cadre classique de la grève en entreprise dont l'État n'a pas à se préoccuper. Cette sottise a été répétée comme élément de langage par le gouvernement après que le président lui-même a prétendu que ce n'était pas son affaire… jusqu'au moment où c'est redevenu son affaire, avec réquisition etc.

La fourniture d'électricité est un devoir national qui ne peut être laissé entre les mains des salariés qui travaillent dans les entreprises de production ou de distribution. La mobilité est une liberté

constitutionnelle. On ne peut pas prendre en otage des populations ou l'État démocratique.

Les hauts fonctionnaires détestent les conflits sociaux et cèdent facilement : ce n'est pas leur argent et ils essaieront de rattraper le coup plus tard. Un président de la SNCF ou d'EDF sera jugé sur le fait que la « paix sociale » est acquise quitte à ruiner l'entreprise ou les Français. Il faut dépasser ce simple constat. C'est un véritable système qui s'est mis en place.

L'Enarchie compassionnelle qui est dominante depuis le couple Giscard-Chirac à la tête de la nation a considéré que les syndicats devaient bénéficier d'un rôle législatif. Le but : permettre des « avancées » par la loi là où la grève n'était pas possible ou souhaitable. On a vu des syndicalistes venir se former à Sciences-po et les lois passent au tamis des syndicats « constructifs » non révolutionnaires. Pour permettre néanmoins le jeu de la symbolique de la grève, comme soupape d'évacuation des tensions, on laisse faire les grèves des grands réseaux, mais cela doit rester dans une certaine limite.

L'activité des entreprises a fait l'objet de textes de plus en plus détaillés de plus en plus « politiquement corrects », de plus en plus tyranniques, avec une administration sévère pour les faire appliquer, l'Inspection du travail.

Le sommet de cette déviance est l'instauration des 35 heures par les Énarques Jospin et Aubry sans aucune vraie négociation. Cette mesure qui a détruit la compétitivité des entreprises françaises au moment où on ouvrait totalement les marchés à la concurrence mondiale, n'a pas été qu'une folie économique globale. Cela a marqué que l'énarchie considérait qu'elle avait la main sur tout le champ de la négociation sociale, le dialogue social devant aboutir à des objectifs qu'elle fixait sinon la loi le remplacerait.

C'est comme cela que la haute administration s'est emparée aussi bien du champ politique que du champ social et se croit autorisée, en tant que corps, naturellement étatiste et « arbitral », à se substituer aux acteurs normaux de la discussion sociale.

Les syndicats ne s'attachant pas trop à la défense des minorités, la haute administration a fait entrer dans ce mécanisme exorbitant, niant toute réelle démocratie, le droit des femmes, des handicapés, des immigrés, etc.

La négociation sociale a perdu de ce fait l'essentiel de son intérêt, tout étant géré par les Énarques qui ont mis la main sur la politique. Notamment toutes les discussions qui avaient lieu dans les « branches » via des conventions collectives ont cessé d'être utiles. Le Smic a remplacé les minima de branche qui traînent loin derrière. Les tribunaux ont pris dans le processus des pouvoirs exorbitants. Les syndicats ont largement été dépassés par les associations, et notamment par les associations internationales.

De même que les néo-féministes veulent un homme déconstruit, la haute administration veut une entreprise également déconstruite, vertueuse, propre sur elle, inclusive, citoyenne, etc.

Les partis politiques sont totalement shuntés. Ce n'est plus là que cela se passe. Les grands partis traditionnels « de gouvernement » ont été subvertis par l'énarchie, et ont fait exactement la même politique. Au bout du chemin, on a vu arriver l'unification des Énarques de tous les bords par Macron et la gestion du pays par une poignée d'entre eux, s'appuyant sur la maîtrise quasi-totale des médias chargés de construire l'information utile à leurs projets.

Les grandes grèves ne sont plus que des moments symboliques pour faire croire aux travailleurs-travailleuses qu'ils ont encore leur mot à dire. L'énarchie et l'européisme contrôlent tous les processus et les textes.

La vérité est qu'il appartiendrait à la classe politique d'agir en revenant sur les déviances

post-soixante-huitardes et elle pourrait adopter une version doctrinalement exacte du droit de grève. Les grands réseaux devraient être traités comme tels et non comme des fausses entreprises privées du monde concurrentiel. Et les tribunaux ne pourraient pas continuer à servir d'auxiliaires de la Révolution en affichant des têtes de patrons sur les « murs des cons » des syndicats de juges politisés. Phagocytée par l'Enarchie, elle ne le peut pas et les programmes politiques se sont progressivement vidés en même temps qu'ils devenaient quasiment les mêmes.

On le voit bien au LR, où on se bat sur les postes, mais où toute réflexion programmatique est bannie. On le constate au PS vidé de substance, une fois que les « bons » Énarques ont rejoint Macron. La politique est devenue un théâtre d'ombres.

Le résultat, on l'a vu : la disparition de l'industrie en France. La fuite des grandes fortunes. La fuite des cerveaux. L'hyper fiscalité. L'hyper bureaucratie.

Du coup revenir à une législation normale du droit de grève, au dialogue de branche et à la négociation au sein de l'entreprise n'est pas considéré comme utile. La tutelle étroite de l'État a remplacé tout cela qui est devenu une sorte de décor. L'immigration et l'Europe, avec la mise en compétition avec le monde entier, sont les compléments naturels de la capture de l'ensemble de la politique par l'Enarchie. Le droit de grève est frelaté en France mais cela n'a plus d'importance. Les grèves nationales purgeront l'atmosphère. Et tant pis pour les dégâts. La dette n'est pas faite pour les chiens. Les Français peuvent subir.

Emmanuel Macron est le parfait représentant de cette vision totalement déviante de la démocratie et du dialogue social.

On tire le fil de la déviance du droit de grève et on aboutit comme toujours aux méfaits de l'énarchie « compassionnelle et bienveillante ».

Revenons à la situation du moment. Le principal bénéficiaire de l'inflation est l'État. Il engrange des recettes sur la hausse de l'énergie et bénéficie de la progressivité globale du système fiscal. Et c'est l'impéritie gouvernementale qui est la principale cause des difficultés.

On voit très bien ce que serait une gouvernance convenable du pays :

- Ne pas laisser la politique de l'énergie entre les mains de l'Europe sans aucun contrôle des impacts nationaux.
- Remettre de l'ordre dans le droit de grève pour le rendre conforme aux règles habituelles dans toutes les démocraties
- Fixer les marges d'interprétation du système judiciaire
- Appliquer la loi.
- Anticiper les conséquences de ses inconséquences.

Les erreurs accumulées, aussi bien dans la politique énergétique antinucléaire, que dans les taxations abusives des entreprises, les exactions judiciaires contre les entrepreneurs, l'abus de prélèvements, la destruction des services publics, les lois pro-grévistes, la réglementation étouffante et la domination de la politique et de l'État par une classe de hauts fonctionnaires, se paient très cher aujourd'hui. Emmanuel Macron est l'exact symbole et organisateur de cette politique contraire aux intérêts de la nation française, et le principal responsable de la situation détestable à laquelle les Français sont confrontés.

Une autre politique aurait pu être efficace. Rien de ce qui nous arrive n'était inévitable. Les Français lors des dernières élections ont préféré cautionner la déviation antidémocratique du système politico

économique français.

Les Français sont-ils irresponsables et la démocratie impuissante ? Ou l'Enarchie triomphante a-t-elle contraint les votes par la manipulation des organes médiatiques qui créent le cadre du bien et du mal dans lequel les Français sont censés débattre et se débattre ?

C'est à cette question que devraient s'attacher les analystes politiques.